

**Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de Gemalto N.V.**  
**Du 19 mai 2006 (encore dénommé Axalto Holding N.V à la date de la présente Assemblée)**

(Ceci n'est pas un compte-rendu textuel de l'Assemblée)

**1. Ouverture de l'Assemblée**

Monsieur John de Wit, président (le « **Président** ») du Conseil d'administration (le « **Conseil** ») de Gemalto N.V., encore dénommé Axalto Holding N.V à la date de la présente Assemblée (« **Gemalto** »), s'exprimant au nom du Conseil, ouvre l'Assemblée générale annuelle 2006 des actionnaires de Gemalto (l'« **Assemblée** »), se tenant à l'hôtel Crowne Plaza Hotel Amsterdam-Schiphol situé Planeetbaan 2, 2132 HZ Hoofddorp, Pays-Bas, le vendredi 19 mai 2006 à 10h30, et souhaite la bienvenue aux actionnaires ainsi qu'à toute personne présente. Le Président présente à l'Assemblée chaque membre du Conseil présent, et transmet à l'Assemblée les excuses de Monsieur Arthur van der Poel, qui est absent.

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Jean-Pierre Charlet, Secrétaire Général de Gemalto, et le nomme en qualité de secrétaire de l'Assemblée, conformément aux statuts de Gemalto.

Le Président souhaite également la bienvenue au notaire de Gemalto, Monsieur Frans Rosendaal, de la société De Brauw Blackstone Westbroek N.V., ainsi qu'à Monsieur Fernand Izeboud, de la société PricewaterhouseCoopers NV., commissaire aux comptes de Gemalto.

Le Président note que l'Assemblée est enregistrée à des fins internes, pour en faciliter le compte rendu. Le Président annonce que la langue officielle de tenue de l'Assemblée est l'anglais.

L'Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions légales et statutaires. L'avis de convocation et l'ordre du jour ont été publiés dans « *Het Financieele Dagblad* » et « *La Tribune* », le 3 mai 2006.

Tous les documents, en anglais et en français, incluant l'ordre du jour et les notes explicatives, ainsi que des copies du rapport annuel pour l'exercice 2005 (incluant les comptes annuels pour 2005) sont à disposition de l'Assemblée. Ces documents étaient également disponibles au siège social de Gemalto à Amsterdam, et au siège social d'Axalto International S.A.S. à Meudon, et ont été mis en ligne sur les sites Internet de Gemalto et de l'AMF.

Aucun actionnaire ne demande l'ajout d'une résolution à l'ordre du jour.

Conformément à l'article 27 des statuts de Gemalto, les résolutions inscrites à l'ordre du jour, exposées dans les notes explicatives, et soumises à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, doivent être adoptées par une majorité absolue des votes exprimés lors d'une Assemblée générale des actionnaires, où un quart au moins du capital social émis doit être représenté. Seule la résolution concernant le renouvellement du mandat de Monsieur Willem Stolwijk, en tant que membre non exécutif du Conseil d'administration, peut être adoptée par une majorité absolue des votes exprimés lors de l'Assemblée sans qu'un quorum ne soit requis.

Le Président informe l'Assemblée qu'au regard de la liste de présence, les détenteurs de 10.743.570 actions sont présents ou représentés, pouvant exprimer 10.743.570 votes, ce qui représente plus du quart du capital social émis, l'Assemblée pouvant ainsi adopter des résolutions valides.

Conformément aux statuts de Gemalto, le Président décide que le vote s'effectuera à main levée pour chaque résolution, pourvu que les personnes titulaires du droit de vote soient libres de voter explicitement contre une résolution ou de s'abstenir de voter. L'Assemblée n'émet aucune objection.

## **2. Rapport annuel du Conseil d'administration sur l'exercice clos 2005**

Le Président aborde ensuite le deuxième point figurant à l'ordre du jour : le Rapport annuel du Conseil d'administration sur l'exercice clos 2005.

Le Président exprime ses remerciements au Conseil pour son rapport annuel. A l'invitation du Président, Monsieur Olivier Piou, Directeur général de Gemalto (le « **Directeur général** »), présente à l'Assemblée un résumé des événements les plus importants de l'exercice 2005 et l'état présent des affaires, et Monsieur Charles Desmartis, Directeur financier de Gemalto, présente aux participants la situation financière (pour plus d'informations, voir les présentations mises en ligne sur le site Internet de Gemalto).

Le Président remercie Messieurs Olivier Piou et Charles Desmartis pour leurs explications et donne aux actionnaires l'occasion de débattre et de poser des questions concernant le rapport annuel.

Aucun actionnaire n'ayant souhaité poser de questions ou faire de commentaires, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **3. Adoption des comptes annuels 2005**

Le Président aborde ensuite le troisième point figurant à l'ordre du jour : l'Adoption des comptes annuels relatifs à l'exercice 2005 comprenant le bilan au 31 décembre 2005, le compte de résultat relatif à l'exercice 2005 et les notes explicatives y afférant, ainsi que le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, et les notes explicatives y afférant.

Les comptes annuels ont été préparés en anglais en raison de la structure internationale de Gemalto. Préalablement à l'introduction en bourse de Gemalto, l'Assemblée générale des actionnaires avait approuvé le fait que les comptes annuels ainsi que les rapports annuels soient préparés en langue anglaise.

Le Président donne aux actionnaires l'occasion de débattre et de poser des questions concernant les comptes annuels. Aucun actionnaire n'ayant souhaité poser de questions ou faire de commentaires, le Président propose à l'Assemblée d'adopter les comptes annuels relatifs à l'exercice 2005 de Gemalto.

Le Président demande s'il y a des abstentions ou des votes contre la résolution. Netherlands Management Company B.V. (« NMC »), au nom d'Euroclear France S.A., confirme que 10.743.570 votes approuvent la résolution, et qu'il n'y a aucun vote contre, ni d'abstention. Puisque 100% des votes ont approuvé la résolution, le Président la déclare adoptée.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **4. Affectation des résultats**

Le Président aborde ensuite le quatrième point figurant à l'ordre du jour : l'affectation des résultats.

Dans le cadre de la politique de dividendes de Gemalto, le montant des dividendes versés par Gemalto à ses actionnaires sera déterminé en prenant en considération les besoins en capitaux de Gemalto, le

*Traduction libre de la version originale en langue anglaise  
établie uniquement à des fins d'information*

rendement des capitaux, la rentabilité actuelle et future de Gemalto, ainsi que les pratiques du marché, notamment dans le secteur d'activité de Gemalto, en matière de distribution de dividendes.

Le Président informe l'Assemblée que Gemalto ne versera pas de dividendes relatifs à l'exercice 2005 en 2006, comme l'a décidé le Conseil, conformément à la politique de Gemalto de constitution de réserves et de distribution de dividendes.

Le Président donne aux actionnaires l'occasion de débattre et de poser des questions. Aucun actionnaire n'ayant souhaité poser de questions ou faire de commentaires, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**5a. Quitus au Directeur général pour le bon accomplissement de sa mission au titre de l'exercice clos**

Le Président aborde ensuite la section (a) du cinquième point figurant à l'ordre du jour : Quitus au Directeur général pour le bon accomplissement de sa mission au titre de l'exercice clos.

Le Président donne aux actionnaires l'occasion de débattre et de poser des questions. Aucun actionnaire n'ayant souhaité poser des questions ou faire des commentaires, le Président propose à l'Assemblée de donner quitus au Directeur général pour le bon accomplissement de sa mission au titre de l'exercice clos.

Le Président demande s'il y a des abstentions ou des votes contre la résolution. NMC, au nom d'Euroclear France S.A., confirme que 10.542.248 votes se prononcent en faveur de la résolution, et que 186.822 se prononcent contre. Il y a 14.500 abstentions. 98,13% des votes s'étant prononcés en faveur de la résolution, le Président déclare celle-ci adoptée.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**5b. Quitus aux membres non exécutifs du Conseil d'administration pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l'exercice clos**

Le Président aborde ensuite la section (b) du cinquième point figurant à l'ordre du jour : Quitus aux membres non exécutifs du Conseil d'administration pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l'exercice clos.

Le Président donne aux actionnaires l'occasion de débattre et de poser des questions. Aucun actionnaire n'ayant souhaité poser de questions ou faire de commentaires, le Président propose à l'Assemblée de donner quitus aux membres non exécutifs du Conseil d'administration pour le bon accomplissement de leur mission au titre de l'exercice clos.

Le Président demande s'il y a des abstentions ou des votes contre la résolution. NMC, au nom d'Euroclear France S.A. confirme que 10.542.248 votes se prononcent en faveur de la résolution et que 186.822 votes se prononcent contre. Il y a 14.500 abstentions. 98,13% des votes s'étant prononcés en faveur de la résolution, le Président déclare celle-ci adoptée.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**6. Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'administration en vue du rachat d'actions propres**

Le Président aborde ensuite le sixième point figurant à l'ordre du jour : Renouvellement de l'autorisation conférée au Conseil d'administration en vue du rachat d'actions propres.

C'est un sujet couramment inclus à l'ordre du jour d'une Assemblée générale annuelle des actionnaires de sociétés cotées néerlandaises.

L'autorisation accordée le 11 mai 2005 expirera le 11 novembre 2006. Par conséquent, le Conseil propose aux actionnaires d'autoriser de manière irrévocable le Conseil, à partir du 19 mai 2006, à décider du rachat par Gemalto, sur le marché ou hors marché, des actions formant le capital social de Gemalto dans la limite autorisée par le droit néerlandais d'un maximum de 10% du capital social émis de Gemalto, pour une période de 18 mois courant jusqu'au 19 novembre 2007 inclus, aux dates et pour les montants que le Conseil jugera opportuns, conformément aux dispositions applicables de la loi néerlandaise et des statuts de Gemalto, et pour un prix d'achat unitaire qui ne pourra pas être inférieur à la valeur nominale des actions rachetées, ni supérieur à 110 % du cours de clôture moyen des actions de Gemalto sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. durant les 5 jours de négociation précédant la date d'acquisition par Gemalto des actions concernées.

Le Président donne aux actionnaires l'occasion de débattre et de poser des questions. Aucun actionnaire n'ayant souhaité poser de questions ou faire de commentaires, le Président demande s'il y a parmi l'Assemblée des votes contre la présente résolution, ou des abstentions. NMC, au nom d'Euroclear France S.A., confirme que 10.022.289 votes se prononcent en faveur de la résolution et que 59.000 votes se prononcent contre. Il y a 662.281 abstentions. 93,29% des votes ayant approuvé la résolution, le Président déclare celle-ci adoptée.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour l'année 2006**

Le Président aborde ensuite le septième point figurant à l'ordre du jour : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise néerlandais, le Comité d'Audit a conduit une évaluation des travaux du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2005. Se fondant sur le résultat de l'évaluation, le Comité d'Audit a rendu au Conseil un avis positif sur le travail du commissaire aux comptes pour l'année 2005. Par conséquent, le Conseil propose aux actionnaires de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Accountants N.V. en tant que commissaire aux comptes pour l'année 2006.

Le Président donne aux actionnaires l'occasion de débattre et de poser des questions. Aucun actionnaire n'ayant souhaité poser de questions ou faire de commentaires, le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Accountants N.V. en qualité de commissaire aux comptes pour l'année 2006.

Le Président demande s'il y a des abstentions ou des votes contre la résolution. NMC, au nom d'Euroclear France S.A., confirme que 10.670.438 votes approuvent la résolution et que 73.132 se prononcent contre. Il n'y a aucune abstention. 99,32% des votes ayant approuvé la résolution, le Président déclare celle-ci adoptée.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **8. Rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'administration**

Le Président aborde ensuite le huitième point figurant à l'ordre du jour : Rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'administration.

La loi néerlandaise et les statuts de Gemalto prévoient que l'Assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil, détermine la rémunération des membres non exécutifs du Conseil.

Considérant le surcroît substantiel de travail en 2005 et 2006, lié au rapprochement entre Gemalto et Gemplus International S.A., le Conseil propose aux actionnaires d'accorder une rémunération unique additionnelle de 15.000 euros (quinze mille euros) aux membres non exécutifs du Conseil d'administration, Messieurs Kent Atkinson, Arthur van der Poel, Maarten Scholten, Michel Soublin, Willem Stolwijk, et de 25.000 euros (vingt cinq mille euros) à Monsieur John de Wit en sa qualité d'actuel Président du Conseil d'administration et à Monsieur John Ormerod en sa qualité de future Président du Comité d'Audit. Ces rémunérations seront payées sous réserve de la réalisation de l'Apport en Nature, aux termes du Contrat de Rapprochement ("Combination Agreement").

Après examen de la proposition, le Comité de Rémunération a recommandé au Conseil la rémunération unique additionnelle, convaincu qu'il s'agit d'une juste rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'administration pour le travail accompli, et pour attirer et retenir des membres non exécutifs de qualité.

Le Président donne aux actionnaires l'occasion de débattre et de poser des questions. Aucun actionnaire n'ayant souhaité poser de questions ou faire de commentaires, le Président demande s'il y a des abstentions ou des votes contre la résolution. NMC, au nom d'Euroclear France S.A., confirme que 10.671.970 votes approuvent la résolution et que 57.100 se prononcent contre. Il y a 14.500 abstentions. 99,33% des votes ayant approuvé la résolution, le Président déclare celle-ci adoptée.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **9. En cas de non réalisation de l'Apport en Nature avant l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, renouvellement du mandat de Monsieur Willem Stolwijk en tant que membre non-exécutif du Conseil d'administration**

Le Président aborde le neuvième point de l'ordre du jour : renouvellement du mandat de Monsieur Willem Stolwijk en tant que membre non exécutif du Conseil d'administration, si l'Apport en Nature n'est pas réalisé avant l'Assemblée générale annuelle.

Le Président informe l'Assemblée que l'Apport en Nature n'a pas encore été réalisé.

Les membres du Conseil sont désignés par l'Assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil. Conformément aux statuts de Gemalto, le nombre de membres qui composent le Conseil est déterminé par l'Assemblée générale des actionnaires.

Actuellement, le nombre de membres du Conseil est établi à 7, comme cela a été approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires avant l'introduction en bourse. Le nombre de membres du Conseil sera élevé à 11 à partir de la date de réalisation de l'Apport en Nature, comme prévu dans le Contrat de Rapprochement ("Combination Agreement"), sous réserve de la modification des statuts de Gemalto, comme l'a approuvé l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 31 janvier 2006. Cependant, tant que le Conseil n'aura pas soumis à l'approbation des actionnaires lors d'une future Assemblée générale des actionnaires, la proposition de nomination d'un Conseil de 11 membres non exécutifs indépendants, le Conseil sera constitué de 10 membres.

*Traduction libre de la version originale en langue anglaise  
établie uniquement à des fins d'information*

A dater de cette Assemblée générale annuelle cesse l'actuel mandat de Monsieur Willem Stolwijk, conformément au plan de retraite mis en place par le Conseil. Le Conseil se félicite de ce que Monsieur Willem Stolwijk est disponible pour un nouveau mandat et propose donc le renouvellement du mandat de Monsieur Willem Stolwijk en tant que membre non exécutif du Conseil, à dater du 19 mai 2006, pour une durée prenant fin à la date de clôture de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010, ou, si cette date est antérieure, à la date de réalisation de l'Apport en Nature. Le Conseil propose que la rémunération de Monsieur Willem Stolwijk soit conforme à la rémunération d'un administrateur non exécutif et d'un membre des Comités du Conseil.

En cas de renouvellement de son mandat, Monsieur Willem Stolwijk serait membre du Comité d'Audit de Gemalto.

Le Conseil a choisi de ne pas faire usage de son droit de nomination d'office. Par conséquent, la réalisation concernant le renouvellement du mandat de Monsieur Willem Stolwijk doit être adoptée par une majorité absolue de votes exprimés dans une Assemblée générale des actionnaires, sans qu'un quorum ne soit requis.

Le Président donne aux actionnaires l'occasion de débattre et poser des questions. Aucun actionnaire n'ayant souhaité poser de questions ou faire de commentaires, le Président demande s'il y a des votes contre la présente résolution, ou des abstentions. NMC, au nom d'Euroclear France S.A., confirme que 10.655.938 votes approuvent la résolution, et que 73.132 se prononcent contre. Il y a 14.500 abstentions. 99, 18% des votes ayant approuvé la résolution, le Président déclare celle-ci adoptée.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**10. Questions diverses**

Le Président aborde le dixième point de l'ordre du jour, et donne aux actionnaires l'occasion de poser des questions concernant des points qui n'auraient pas encore été débattus.

Aucun actionnaire n'ayant souhaité poser de questions ou faire de commentaires, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**Clôture de l'Assemblée**

Le Président remercie au nom du Conseil toutes les personnes de leur présence et de leur participation au débat de cette Assemblée et clôture la réunion à 11h30.

Signé,

Président du Conseil  
Mr. John de Wit

Secrétaire général  
Mr. Jean-Pierre Charlet